



Des Malts Belges qui Rendent Vos Bières Si Spéciales

SPÉCIFICATION

MALT CHÂTEAU SPELT NATURE® (ÉPEAUTRE BIO) Année de récolte 2023

Paramètre	Unité	Min	Max
Humidité	%		6.0
Extrait fine mouture (matière sèche)	%	79.0	
Coloration du moût	EBC(Lov.)	3 (1.7)	7 (3.2)
Protéines totales (base sèche)	%		17.0

Caractéristiques

Château Epeautre Nature est un type de malt pale BIO, bien modifié. Produit à partir de variétés de blé dur à grains durs (Heirloom), il a un niveau plus élevé en protéines par rapport aux autres malts de blé.

Particularités

Il donne un agréable goût de noisette, apporte un arôme épicé et un caractère terreux à votre bière BIO. Parfait pour les bières belges de saison et les bières de blé BIO.

Usage

Jusqu'à 15% du mélange.

Stockage et délai de dépôt

Le malt doit être stocké dans un espace propre, frais (< 22 °C), sec (< 35 HR %) et sans infestation. Pour les meilleurs résultats, nous recommandons d'utiliser tous les produits concassés dans les 3 mois et tous les produits en grains entiers dans les 24 mois qui suivent la production. Les malts qui ne sont pas stockés de manière appropriée peuvent perdre de la fraîcheur et de la saveur.

Emballage

Sacs (25kg, 50kg) ; big bags (400 – 1250kg).

CERTISYS Organisme de Certification: CERTISYS Av.de l'Escrime, 85 Schermblaan, B-1150 Bruxelles, Belgique, www.certisys.eu. Le malt BIOLOGIQUE que nous vous avons livré est produit par la MALTERIE DU CHATEAU, dûment agréée, comme en atteste la certification de CERTISYS en votre possession. CERTIFIÉ PAR BE BIO 01.

IMPORTANT

Nous assurons pour tous nos malts une traçabilité à 100% du champ d'orge à travers le maltage jusqu'à livraison selon Le Règlement (CE) n° 178/2002 concernant la traçabilité des denrées alimentaires.

Tous nos malts sont fabriqués selon la méthode de maltage traditionnel durant 8 à 10 jours d'où une solide garantie de haute modification des grains et de la qualité supérieure des malts Premiums.

Nos malts sont fabriqués en stricte conformité avec la Législation concernant l'utilisation d'OGM, qui interdit la production de malt obtenu à partir d'orge génétiquement modifiée au sein de la Communauté européenne (Règlement (CE) n° 1829/2003).

Notre production est en stricte conformité avec les normes HACCP (Hazard Analyses of Critical Control Points) en vigueur et notre système de qualité est basé sur L'ISO 22000.

Nos malts ne dépassent pas les valeurs limites de taux admissibles des pesticides, herbicides, mycotoxines et nitrosamines, selon les normes de l'UE et Internationales.

Les livraisons de nos malts sont effectuées exclusivement par des transporteurs certifiés GMP.

Sur notre site Internet www.malterieduchateau.com vous pouvez visualiser et imprimer les bulletins d'analyses du malt fourni.

